



PRÉFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Préfecture
Direction des Collectivités Locales
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
✓ Bureau de l'Utilité Publique
de la Concertation et de l'Environnement

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En exécution d'un arrêté du Préfet des Bouches du Rhône en date du 28 mars 2017, il sera procédé, sur le territoire de la commune de La Ciotat, à une enquête publique, sur la demande formée par le service d'infrastructure de la Défense en vue de l'établissement de servitudes de champ de vue pour la protection du sémaphore du Bec de l'Aigle sur le territoire de la commune de La Ciotat.

Monsieur Michel CAILLOL, géotechnicien hydraulicien, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire cette enquête. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de La Ciotat (Hôtel de ville, rond-point des messageries maritimes, 13600 La Ciotat), du mardi 18 avril au mardi 2 mai 2017 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables et durant les horaires habituels d'ouverture des bureaux de la mairie de La Ciotat, siège de l'enquête. Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations sur le registre d'enquête tenu à leur disposition en mairie concernée. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de La Ciotat. Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations écrites et orales du public en mairie de La Ciotat, les :

- mardi 18 avril 2017 : de 9h00 à 12h00
- mercredi 26 avril 2017 : de 9h00 à 12h00
- mardi 2 mai 2017 : de 14h00 à 17h00

Marseille, le 28 MAR. 2017

Four le Préfet
Le Chef de Bureau de
l'Utilité Publique
Concertation et Environnement

Patrick PAYAN